BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1201

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

Ventes et cessions

400 731 055 RCS Caen.
SARL MENUILAND.
Forme : Société à responsabilité limitée (à associé unique).
Capital : 102000 EUR.
Adresse : route de Vire, Zone Industrielle-Conde-Sur-Noireau, 14110 Conde-En-Normandie.
Précédent propriétaire : 314 977 836 RCS Lille-Métropole. **ACOFERBA.** 400 731 055 RCS Caen. **SARL MENUILAND.**
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 21 juin 2023, la société ACOFERBA, société à responsabilité limitée au capital de 100.000 euros, dont le siège est 927 avenue de la République, 59700 Marcq-en-Baroeul, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille-Métropole sous le numéro 314.977.836, et la société SARL MENUILAND, société à responsabilité limitée au capital de 102.000 euros dont le siège est Zone Industrielle, Condé- sur-Noireau, Route de Vire, 14110 Condé-en-Normandie, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Caen sous le numéro 400.731.055, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société ACOFERBA par la société SARL MENUILAND. La société ACOFERBA ferait apport à la société SARL MENUILAND de la totalité de son actif, soit 59.512 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 881.867 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à la somme négative de 822.355 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société INDUSTRIES EN FRANCE - IEF, Société par actions s simplifiée au capital de 1 400 000 euros, dont le siège social est situé Chemin de la Haie Drouet 76660 Londinieres, immatriculée sous le numéro 517 658 720 RCS Dieppe, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, aucun échange de titres et aucune prime de fusion. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2023, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société ACOFERBA depuis le 1er janvier 2023 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société SARL MENUILAND. La société SARL MENUILAND sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la

présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de Lille-Métropole pour la société ACOFERBA en date du 22 juin 2023 et au greffe du Tribunal de commerce de Caen pour la société SARL MENUILAND en date du 22 juin 2023. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis.

